

Le Conseil Municipal

- ADOPTE et SIGNE le procès-verbal de la précédente réunion

- APPROUVE les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2017 qui laissent apparaître les résultats suivants :

* <u>Budget Général</u> :	Excédent de Fonctionnement.....	582 909 ,01 €
	Déficit d'Investissement.....	95 246,49 €
* <u>Budget Assainissement</u> :	Excédent de Fonctionnement.....	829 021,56 €
	Excédent d'Investissement.....	91 313,29€

- AFFECTE les résultats comme suit :

* <u>Budget Général</u> :	Section de Fonctionnement.....	480 556,52 €
	Section d'Investissement.....	102 352,49 €
* <u>Budget Assainissement</u> :	Section de Fonctionnement.....	829 021,56 €
	Section d'Investissement.....	0 €

- VOTE les budgets primitifs 2018 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

* <u>Budget Général</u> :	Section de Fonctionnement.....	2.248.736 €
	Section d'Investissement.....	560.073 €
* <u>Budget Assainissement</u> :	Section de Fonctionnement.....	921.952,00 €
	Section d'Investissement.....	1.015.147,00 €

- VOTE le taux des taxes locales, comme suit : TH : 10,03 % - TF : 13,64 % - TFNB : 38,85 % -

- VOTE les subventions 2018 pour un montant de 1.500 € au CCAS 14.140 € à diverses associations

- ACCEPTE le réaménagement de la dette proposé par la Caisse d'Épargne Ile-de-France

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la garantie d'emprunt OPH77

- ACCEPTE la cession, à titre gratuit, du lot A de la propriété sise 7 Promenade des Remparts d'une superficie de 129 m²

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession du lot 3 de la propriété sise 8 rue Pasteur d'une superficie de 390 m²

- RENOUELLE le contrat avec la SACPA pour la mission de service public concernant la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale à compter du 1^{er} juillet 2018

- ACCEPTE la nouvelle convention de mise à disposition des abribus sis devant le collège proposée par le Conseil Général, pour une durée de 5 ans

- APPROUVE les modifications des statuts du SDESM

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public
- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 h/35^{ème}
- DRESSE la liste de présentation des membres pour la CCID à soumettre du Directeur des services fiscaux
- FIXE à 1286,25 € (1225 m² x 1,05 €) l'indemnité due pour la perte de récolte de betteraves suite aux travaux de busage
- S'ENGAGE à lancer le diagnostic de conformité des bâtiments publics en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la mise en conformité